

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, I. ROCCATI-BOSCH, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mme E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mme M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr S. GRACIA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mme E. COILLARD a donné pouvoir à Mme C. ARSAC
- Mr T. CANAL a donné pouvoir à Mr H. DIGAS
- Mme M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Mr Ch. BEL

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 21 décembre dernier.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
1 / 2024	Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Approuvé à l'unanimité

2 / 2024	Demande de subvention DETR Rénovation et extension école publique	Approuvé à l'unanimité
3 / 2024	Restitution caution appartement 101 au 127 Rue Centrale	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
S. GRACIA